



Province du Hainaut – Arrondissement de Charleroi
Administration communale de Les Bons Villers
Service de Cohésion sociale
Département Jeunesse-Extrascolaire-Handicap-
Facturation
Maison Multiservices
Place de Frasnes, 1 – 6210 Les Bons Villers

Président de la CCA : P. Barridez
Agent Traitant : Camille Delfosse
tél : 071/823.170
fax : 071/823.176
e-mail : camille.delfosse@publilink.be
Ligne générale: 071/823.170
071/858.100

www.les-bons.villiers.be

REGLEMENT REPAS SCOLAIRES 2011-2012

1. Introduction :

Les Ecoles communales proposent des repas chauds et/ou du potage aux enfants durant le temps de midi. Les repas sont cuisinés par l'ASBL Cellule Solidarité Emploi.
Chaque implantation accueille les enfants dans des locaux adaptés et avec du personnel qualifié.
Le temps de midi commence à 12H05, il comprend le temps du repas et le temps de récréation.

2. Coordonnées :

SERVICE REPAS

Camille DELFOSSE
Place de Frasnes, 1
6210 LES BONS VILLERS

T : 071/823.170 F : 071/823.176
camille.delfosse@publilink.be

Du lundi au vendredi de 8H à 12H

3. Distribution des repas :

Chaque mois, la Cellule Solidarité Emploi propose des menus adaptés à l'âge des enfants. Pour chaque implantation, les repas/potages sont maintenus dans des gastronomes eux-mêmes contenus dans des box isothermes afin de les conserver à une température supérieure à 65° jusqu'au moment de la consommation.

Dans les écoles, les accueillantes du temps de midi réceptionnent les repas/potages et organisent le service et la surveillance. Elles veillent à ce que le moment du repas soit un moment de convivialité.

4. Réservation :

Les réservations se font tous les mois. Les menus sont disponibles sur le site Internet de l'école (www.ecolelbv.be) ou via le formulaire papier distribué dans les écoles au plus tard le 15 du mois qui précède.

Les réservations doivent être faites avant la date indiquée sur le formulaire. En cas de retard, il ne nous est plus possible de servir le repas durant les trois premiers jours.





Si l'enfant se présente à midi sans tartine et sans avoir réservé de repas, une collation lui est servie. Elle sera facturée 3.50€, soit le prix d'un repas.

5. Annulation :

Toute annulation doit être communiquée auprès du service repas entre 8h et 8h50.

6. Paiement :

Un repas coûte 3.50€ et un potage 0.50€

Les factures sont envoyées le mois qui suit. Les annulations sont déduites automatiquement. Le paiement doit se faire endéans les 15 jours sur le compte de l'Administration communale BE51 0960 1256 5652. Nous vous demandons de bien vouloir effectuer un paiement par enfant et un paiement par facture.

Si la réservation est faite par mail, la facture est automatiquement envoyée par mail.

Pour les personnes qui réservent via le formulaire papier et qui souhaitent recevoir la facture par mail, prendre contact avec le Service repas.

Pour les parents qui souhaitent recevoir leur facture par courrier, les frais d'envoi (le prix du timbre) leur seront facturés.

En cas de non paiement, un rappel sera envoyé par recommandé. La totalité des frais d'envoi seront facturés.